



DISPOSITIONS DE CONFINEMENT SERVICES DE LA MAIRIE Mise à jour

Oraison, le 18 mars 2020

Afin de suivre les consignes du Président de la République en matière de confinement, la Ville d'Oraison met en place un dispositif spécial, permettant la continuité du service public tout en réduisant ses effectifs.

L'accueil du public au sein des services municipaux est fermé.

Le **standard téléphonique** sera accessible :

du lundi au vendredi entre 9h et 11h.

Les boîtes mails des différents services seront relevées régulièrement.

Adresse générale : contact@mairie-oraison.fr

Un service minimum est assuré pour le nettoyage de la ville et pour l'aide alimentaire des plus démunis (CCAS).

Les jardins communaux sont interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre.

Nous sommes certains que la solidarité et l'entraide nous permettront de traverser ces temps difficiles plus sereinement. Pensez à vous préoccuper de vos voisins vulnérables ou à nous signaler des parents ou proches en détresse sur notre commune.

Respectez strictement les règles de confinement et d'hygiène, pour rester en bonne santé.

Nous vous souhaitons plein de courage !